



BARBIER CLAUDE 0488 66 95 99 • 082 615 300 **SERVICE DE OUALITÉ**

TRANSPORT AMBULANCE 7J/7 24H/24 TRANSPORT VÉHICULE SANITAIRE LÉGER TRANSPORT AVEC CHAISE ROULANTE HOSPITALISATION.TRANSFERT. SORTIE D'HÔPITAL. EXAMEN, RADIO, ETC... PRÉVENTIF POUR VOS MANIFESTATIONS PERSONNELLES DIPLÔMÉES **EN AIDE MÉDICAL URGENTE ET TRANSPORT MÉDICO SANITAIRE**



Maison L'Edelweiss

Maison de repos et de soins pour personnes valides, semi-valides, invalides, retraitées, convalescentes

> Maison L'Edelweiss 17 Route de Viroin - 5680 Gimnée 082 67 83 71

INFORMATIONS COMMUNALES



du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00, le lundi de 14 h 00 à 16 h 00 (uniquement service population jusque 17 h 00) et **le mercredi de 14 h 00 à 16 h 00**.

Permanence « population »: le 1er, 3e et 5e samedi du mois de 9 h 00 à 12 h 00 (sauf exceptions)

Téléphone: 082 21 47 20 - Fax: 082 21 47 39 - Notre adresse e-mail: info@doische.be Notre site: www.doische.be - Page Facebook: Doische Infos - Page Twitter: ACDoische



Focus sur le village de Doische

L'exposition « Photographie ton village ! - <u>Doische</u> vu par ses habitants » se prolonge jusqu'à la première page du bulletin communal. Vous pourrez ainsi découvrir, chaque mois, 3 photos lauréates de cette exposition, mettant à l'honneur un village de l'entité, d'après le regard de ses habitants.



« Sur le bout des doigts », Barbara Janoušek – Dutrieux



« La fagne, terrain humide », René Gramme



« Entre artistes... », René Gramme

BOURGMESTRE

Sur rendez-vous en téléphonant au 082 21 47 25 ou au 0486 38 39 92 ou encore par mail à pascal.jacquiez@doische.be

CPAS

Permanences de la Présidente Bénédicte Hamoir

Sur rendez-vous en téléphonant au 0479 36 50 90

Permanences sociales

Le lundi et le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et le mercredi de 13 h 30 à 16 h 00, Rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische Tél. 082 69 90 49 – Fax: 082 69 93 41 mail: info@cpasdoische.be.

Une permanence pension a lieu tous les 4° jeudis du mois de 10 h 00 à 11 h 30 à la Salle des Mariages à l'Administration communale.

Prochaine permanence le jeudi 27 août 2019.

Le Service social est accessible uniquement au numéro 082 69 90 49

DÉCHETS ET COLLECTES

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu les jeudis 01, 08, 22 & 29 août 2019. La collecte des papiers-cartons aura lieu le vendredi 9 août 2019. La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu les mardis 6 & 20 août 2019. Plus d'infos sur le tri des déchets, surfez sur www.bep-environnement.be.

PARC À CONTENEURS DE DOISCHE

Lundi: Fermé - Mardi au samedi: 9 h 00 - 17 h 00 - Dimanche et jours fériés: Fermé

FLORENNES - DOISCHE MAZEE

Rue des Ecoles - 5620 FLORENNES Martin Sandron - 5680 DOISCHE Place du Bucq - 5670 MAZEE

2: 082 67 75 01

2: 071 68 83 23

: 0496 26 23 46 secretariat@arfd.be

www.arfd.be

Enseignement maternel, primaire et secondaire

l^{er} degré : l^{ère} et 2^e communes ; l^{ère} et 2^e différenciées 2^e et 3^e degrés :

Enseignement général :

Sciences économiques 4h

Sciences 3h, 5h, 7h

Mathématiques 4h. 6h. 6h + 2h

Langues modernes (Anglais 4h, Néerlandais 4h, Espagnol 4h)

Enseignement technique de transition : (5° et 6° années)

Informatique: 7h | Sciences économiques appliquées: 9h

Enseignement professionnel

Menuiserie | Horticulture | Travaux de Bureau

Immersion anglaise de la 3º maternelle

à la 6° Générale.

UNE ECOLE POUR TOUS

École familiale à dimension humaine où chaque élève est pris en considération. Une pédagogie adaptée à chaque élève. Très vite nous pouvons déceler et orienter votre enfant vers ce qui lui correspond le mieux.

Salle cyber-média et cours dispensés au moyen de tableaux interactifs.

École de proximité. Partenariat avec les internats de Philippeville et Couvin.

Frais scolaires limités, sorties pédagogiques, stages en entreprise, voyages scolaires, compétitions sportives, ...

Un transport scolaire vers Doische peut-être organisé pour tout élève qui en fait la demande. Garderie : de 7h20 à 8h20 / de 15h30 à 17h30 et le mercredi de 12h à 18h.



RESTAURANT • SERVICE TRAITEUR SERVICE JOURNALIER DE REPAS À DOMICILE

Demandez notre menu Repas à partir de 8 €

0475 33 19 04

Rue de la Station 37B à 5680 Matagne-la-Grande - www.lesusscrofa.be - info@lesusscrofa.be



Grany Confort Médical

Magasin Médical

Vente et Location Matériel Médical et Paramédical 082/678.537 - 0475/472.921

ROMEDENNE

A l'écoute 7j/7 - Ouvert Lu/Ma:14h-16h-Je:10h-17h non stop-Ve/Sa:10h-14h non stop

Vente et Location matériel médical Bas de contention-chaussure Ortho Produits d'incontinence- Hygiène Diabétique-Malvoyant-Malentendant Prothèse mammaire-Sous vêtement Colostomie-Urostomie-Sac urine..... Service de Soins à Domicile 24h/24h

État Civil

DECES

KIPS François à Viroinval le 15/06/2019 (Romerée). HOSSELET François à Yvoir le 15/006/2019 (Matagne-la-Grande). GUION Marthe à Gimnée le 18/06/2019 (Gimnée). TILQUIN Philippe à Charleroi le 26/06/2019 (Niverlée).

MARIAGE

CHRISTOPHE Jordan (Gimnée) et CONRATH Elise (Gimnée). BURGRAFF Jean-Michel (Gimnée) et PAULET Angélique (Gimnée).

NAISSANCE

COATES Lucie à Dinant, le 17/06/2019 (Gimnée)

Fermeture des bureaux et permanences

La permanence du Service "Population/Etat civil" aura lieu les 10 & 24 août 2019. A l'occasion de l' Assomption, nos bureaux seront fermés les 15 & 16 août 2019.

Conseil du 16 mai 2019 : Principales décisions

Le Conseil se trouve réuni en ses lieux ordinaires pour délibérer dès 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Pascal Jacquiez, Bourgmestre-Président.

Le Président ouvre la séance.

Il est 19 h 00'

Sauf indications contraires, tous les points sont votés à l'unanimité des membres présents.

- Adopte la déclaration de politique communale pour la législature 2018-2024, charge le Collège Communal de publier la déclaration de politique communale 2018-2024 conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la mettre en ligne sur le site internet de la commune.
- **Approuver** les comptes annuels 2017 de la RCA Le Carmel, **reporte** le bénéfice de 7.568,17 €.
- Approuve le cahier des charges N° 2019044 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour l'étude énergétique de projet UREBA EXCEPTIONNEL en vue du remplacement de châssis et chaudière dans les écoles", établis par le Service Travaux Marchés Publics. Les

conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 14.049,58 hors TVA ou € 16.999,99, 21% TVA comprise.

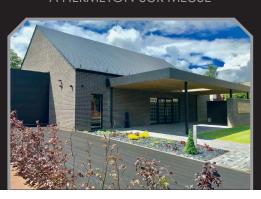
- Marque son accord sur l'estimation budgétaire telle que spécifié aux montants suivants : Budget total pour la réalisation du projet : 283 pts * 461,00 € = 130.463,00 € htva ; Intervention OSP : 283 pts OSP * 125,00 € = 35.375,00 € ; Solde à charge du budget communal 2019 : 283 pts * 336,00 € = 95.088,00 € htva, dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public.
- Renouvele l'adhésion de la commune à la centrale d'achat constituée par l'intercommunale ORES Assets, pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public et ce pour une durée de 4 ans, renouvelable.
- Approuve l'avant-projet de la réaffectation de l'ancien cimetière de Doische en cimetière cinéraire établi par le Service Cimetières de la Commune;
- Arrête les modifications budgétaires n°1 comme suit

FUNERAILLES Willems-Leroy spri

« Organisation complète de funérailles, inhumation, crémation, prévoyances décès, caveau, monuments »

Tél. 082 22 27 87 • www.willems-leroy.be

NOUVEAU FUNÉRARIUM À HERMETON-SUR-MEUSE





VOTRE COURTIER LOCAL:

Assurances particuliers et professionnels Financements & leasings Crédits hypothécaires

> Crédit Famenne - Philippe DEJARDIN Rue Haute 91 • 5680 Gochenée Tél : 082 22 92 94 Mail : info@creditfamenne.be www.creditfamenne.be



CERAMIGRES 2000

CARRELAGES DE MARQUE À LA PORTÉE DE TOUS!

IMPORTATION DIRECTE
VENTE AUX PARTICULIERS
SANS INTERMÉDIAIRES

Profitez de nos achats massifs en usine Bénéficiez **GRATUITEMENT de notre service décoration** Transport **GRATUIT** Possibilité de pose TVA 6 % ou 21 %

Rue Poète Folie 2 - FLEURUS Tél. 071 81 44 20 Du lundi de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h



TROUVEZ CHEZ NOUS
LA PLACE QUI MANQUE CHEZ VOUS!

UN SERVICE DE QUALITÉ AU MEILLEUR PRIX

Nouveaux box chauffés

ACCÈS AISÉ 7J/7 - BOX DE 2 À 30M³ - SITE SÉCURISÉ Location lift - remorque - camion (permis B) - containers extérieurs

Rue du Moulin 240 - 5600 Philippeville - Tél. 0475 28 12 03 - 071 57 03 34

WWW.STOCKBOX.BE - info@stockbox.be

	Service ordinaire	Service extraordinaire	
Recettes totales exercice proprement dit	4.420.259,21	2.965.025,93	
Dépenses totales exercice proprement dit	4.341.690,86	3.984.089,07	
Boni / Mali exercice proprement dit	78.568,35	- 1.019.063,14	
Recettes exercices antérieurs	1.231.434,76	150.954,51	
Dépenses exercices antérieurs	41.665,91	156.118,42	
Prélèvements en recettes	0,00	2.815.207,49	
Prélèvements en dépenses	1.071.470,48	1.790.980,44	
Recettes globales	5.651.693,97	5.931.187,93	
Dépenses globales	5.454.827,25	5.931.187,93	
Boni / Mali global	196.866,72	0,00	

- Fixe définitivement la dotation communale 2019 à verser à la zone de Police "Hermeton & Heure" pour participation au fonctionnement de cette dernière à 227.007,07 €.
- Approuve définitivement la dotation communale à charge de notre Commune à verser à la Zone de secours DINAPHI dans le cadre du Budget 2019 à la somme de 134.024,00 EUROS.
- Accorde au Service d'Accueillantes d'enfants conventionnées « Les Arsouilles » une subvention de 1,23 € par présence journalière et par enfant de l'entité gardé par une accueillante du service et ce, pour l'exercice 2019.
- Autorise Monsieur Axel Geuens, gérant de la Frite dorée, à occuper l'immeuble communément appelé "Ancien local du club de balle pelote" situé à la Plaine des Sports, rue Martin Sandron à 5680 Doische et ce, à titre de local de stockage et de

- salle pour installer les clients de la friterie "La frite dorée".
- **Autorise** Monsieur Michel Cellière à occuper les parcelles communales cadastrées à Doische, 1ère division, section B 106 H et 106 K situées au croisement de la N40 (route de Philippeville) et de la N99 (rue Martin Sandron) à Doische.
- Désigne Monsieur Michel Pauly, Echevin de l'Urbanisme, en qualité de représentant communal au sein de l'assemblée générale de l'asbl "Groupement d'Informations Géographiques" (GIG asbl).
- Désigne les trois représentants de notre Commune aux assemblées générales de la Société Coopérative Les Habitations de l'Eau noire, à savoir : MR-IC : Pascal Jacquiez, Bénédicte Hamoir ; ENSEMBLE : Anne-Sophie Bentz. Propose Monsieur Pascal Jacquiez, Bourgmestre (MR-IC) en qualité de représentant communal au Conseil d'Administration.
- **Désigne** Madame Bénédicte Hamoir, Présidente du CPAS, en qualité de représentant de notre Commune aux assemblées générales de l' « A.I.S Lo.G.D. Phi ASBL». **Propose** la même personne comme administrateur de ladite asbl.
- **Désigne** Madame Caroline Deroubaix, Echevine de l'Enseignement, en qualité de représentante communale au sein de l'assemblée générale de l'asbl "Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces".

CPAS - Déclaration de politique sociale 2018-2024

Cette déclaration trouve son origine dans les décrets wallons du 17 juillet 2018, l'un intégrant le programme stratégique transversal dans la Loi organique (L.O.); l'autre y intégrant le renforcement des synergies.

Ces décrets visent donc, pour l'un à « réaffirmer encore et toujours l'importance de consolider l'autonomie de l'institution CPAS et de renforcer son rôle d'acteur central des politiques sociales locales au bénéfice des personnes aidées » et pour l'autre à « développer un cadre facilitant les synergies entre commune et CPAS et les regroupements dans une double optique d'économie d'échelle et de performance ». L'objectif à garder en ligne de mire est celui de l'accroissement du service au citoyen.

Qu'est-ce que la Déclaration de politique sociale?

Dans les deux mois suivant son installation, le conseil de l'action sociale adopte une déclaration de politique sociale qui rassemble les intentions politiques (ainsi qu'un volet budgétaire) qu'il entend poursuivre et développer sur la durée de la législature. Cette déclaration de politique sociale est une impulsion pour construire un programme stratégique transversal envisagé comme un « outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le conseil de l'action sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projet et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition ».

Cette déclaration de politique sociale s'inscrit dans une vision globale de l'action sociale publique locale, avec un renforcement des synergies entre commune et CPAS. Un premier élément de ce souci de cohérence est le fait que le Président du CPAS, qui est membre du Collège communal, et peut y recevoir des attributions scabinales complémentaires, y porte pour cette législature 2018-2024 les attributions sociales, dont le plan de cohésion sociale. Cette déclaration de politique sociale est en lien étroit avec le volet social de la Déclaration de Politique Sociale communale.

Déclaration de politique sociale 2018-2024

La mission du CPAS de Doische est de coordonner l'ensemble des politiques sociales de la commune de manière à assurer à chacun la dignité humaine, mission première des CPAS.

L'évolution du nombre et du profil des bénéficiaires, le vieillissement de la population sont les défis de demain.

Dans le contexte économique que l'on connaît, la précarité rythme le quotidien de bon nombre de familles, nous devons rester attentifs et garantir une action Sociale adaptée à cette réalité.

Le CPAS doit rester vigilant aux enjeux et à l'évolution de la société pour y apporter les réponses les plus adéquates.

La bienveillance sera une constante empreinte du parcours de notre travail.

Voici les grands axes que le CPAS de Doische tient à suivre au cours de cette législature :

==> Poursuivre, voire amplifier les services existants.

Renforcer l'accueil, l'accessibilité et la qualité des services.

Les services:

- l'information administrative et juridique
- les aides financières, les aides sociales, les avantages sociaux,
- la guidance psycho-sociale, la guidance budaétaire.
- la permanence médiation de dettes.
- la réinsertion socio-professionnelle via l'emploi d'insertion de type Articles 60 ou 61,
- la permanence pension, les allocations de chauffage,
- le Fond Energie, les allocations aux personnes handicapées

Par ces services, le CPAS doit apporter l'aide sociale et garantir le droit à l'intégration sociale aux personnes qui disposent de revenus insuffisants par le revenu d'intégration.

Nous continuerons à construire, en concertation avec les personnes, des Projets Individualisés d'Intégration Sociale pour une intégration maximale à la vie sociale. La recherche d'un emploi épanouissant reste le premier objectif de l'accompagnement qui sera proposé. L'activation de l'article 60 sera poursuivie car il s'agit d'un bon outil d'insertion socioprofessionnelle. Les situations particulières seront toujours examinées avec le plus grand soin afin de garantir l'équité.

L'augmentation des coûts énergétiques a également un impact sur les demandes traitées par notre CPAS. Au-delà de l'aide financière du CPAS dans le paiement des factures énergétiques, nous continuerons à proposer des pistes pour réduire les factures liées aux énergies et à la consommation d'eau.

Le taxi-social :

L'offre de transport public étant insuffisant sur notre commune, le taxi-social est une réponse partielle aux difficultés de mobilité que connaissent certains habitants de notre entité pour avoir accès aux services de base (médecins, hôpitaux, commerces,...).

Ce service devrait s'intensifier. Conjointement avec l'administration communale, et pour répondre à ce besoin, le CPAS vient de répondre à un appel à projet pour l'acquisition d'un véhicule, véhicule qui sera en outre respectueux de l'environnement (véhicule roulant au CNG).

Le service de repas à domicile et l'épicerie sociale :

D'années en années, la distribution des repas surgelés à domicile par notre CPAS est de moins en moins sollicitée par la population. Nous pensons que ce phénomène est lié au succès grandissant des offres de repas d'autres organismes ou traiteurs privés.

Par conséquent, durant cette législature, une réflexion devra être menée sur l'existence de ce service. Une adaptation de ce service semble nécessaire et des partenariats sont éventuellement à envisager. Nous devons rester attentifs à garantir l'accès à une alimentation saine au plus bas revenus et ce, à prix abordable.

En ce début de législature, un accord de principe est pris pour signer une convention avec la Maison Croix Rouge. Les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale auront prochainement, sous certaines conditions, accès à l'épicerie sociale de la maison croix rouge de Philippeville. Ceci permet à la personne bénéficiaire d'acheter des denrées alimentaires de qualité à plus bas prix que dans les com-

merces traditionnels.

D'autres projets ayant traits à l'accessibilité à une alimentation saine pour tous sont également en cours de réflexion.

La buanderie sociale « Linges et bulles » : service lavoir et repassage, le magasin de seconde main.

Ces services de proximité sont bien fréquentés et appréciés par la population de Doische. Ces services ont du sens bien au-delà des services rendus. En effet, le travail au magasin et au lavoir est assuré par du personnel dans le cadre de projets d'insertion professionnelle, ce qui permet de maintenir un contact avec des personnes qui sont parfois isolées socialement.

Le Logement :

Le CPAS assure une part importante des obligations communales en matière de logement.

Le logement de transit à Romerée est géré par le CPAS.

En ce début de législature, nous avons répondu à un appel à projets pour créer un logement d'urgence à Doische. Malheureusement, à l'instant où cette déclaration est rédigée, nous venons d'apprendre que la demande de subvention n'a pas été retenue par le SPP intégration sociale. Des travaux importants de rénovation étant nécessaires dans le bâtiment qui était destiné à ce logement d'urgence, une réflexion devra avoir lieu quant à son affectation future.

Le CPAS est également partenaire de l'Agence Immobilière Sociale et de l'agence immobilière sociale les Habitations de l'Eau Noire.

L'initiative locale d'accueil (ILA):

L'accueil des candidats réfugiés sur le territoire communal est actuellement en stand-by, des travaux de rénovations devant être opérés dans les bâtiments destinés à les accueillir.

Lorsque les travaux seront terminés, en fonction des flux migratoires et des demandes de FEDASIL, nous poursuivrons l'accueil des candidats réfugiés sur notre commune.

Au-delà de l'aide matérielle et médicale urgente, un accompagnement visant à la meilleure intégration possible est assuré.

• D'autres services ou actions se grefferont aux services existants en fonction de l'évolution des besoins de nos bénéficiaires.

L'utilisation de l'art 27 pour garantir l'accès à la culture des plus bas revenus est l'une des actions

qui sera rapidement mise en place.

==> Favoriser le vivre ensemble par le biais du Plan de cohésion sociale.

Le plan de cohésion sociale 2020-2025 est un ensemble de processus individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun, l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social, et culturel, qui visent à construire une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

En d'autres termes, c'est permettre à chacun de trouver sa place dans la Commune, et plus largement dans notre société. Ne laisser personne au bord du chemin doit être un objectif de chaque jour.

Le pouvoir communal a introduit un acte de candidature auprès de la Région wallonne pour le plan de programmation 2020-2025 et la mise en œuvre du plan a été déléguée par le pouvoir communal au CPAS.

Afin de préparer le plan de cohésion sociale 2020-2025, un état des lieux est réalisé par nos services, dont la cheffe de projet.

Ce diagnostic est fait à partir de l'indice statistique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) qui est fourni par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS).

Ces données ainsi que celles que nous possédons déjà, par l'expérience de terrain de nos travailleurs sociaux ou encore via le plan communal de développement rural servent de base aux différentes politiques qui seront menées dans le domaine.

Quelques priorités se dessinent déjà comme la création de liens sociaux, les difficultés de mobilité, l'accès à une alimentation saine, la prévention de la santé, l'aide à la réinsertion socio-professionnelle, la fracture numérique, l'accès au logement,...

Par les actions qui seront initiées par le PCS, des collaborations et des partenariats avec d'autres services, associations ou asbl seront créés ou intensifiés afin de répondre au mieux à l'offre de services que nous pouvons rendre à la population en vue d'assurer l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être de tous.

Il sera important que le centre d'action sociale assure la visibilité des actions et des partenariats développés afin de garantir un accès et une utilisation maximale de ces services par nos concitoyens.

==> Tenir compte de l'évolution démographique annoncée

La commune de Doische compte de nombreuses personnes âgées et cette tendance devrait encore s'affirmer dans les années à venir. Une attention toute particulière doit donc leur être réservée.

Les personnes âgées ou malades qui souhaitent rester vivre à leur domicile ont besoin de soutien. Les services de maintien à domicile viennent en aide à ces personnes et à leur famille afin de garantir le suivi et la qualité des soins.

C'est pourquoi nous devons intensifier et/ou mettre en place les collaborations avec les services d'aides et de soins à domicile (SPAF, CDS, ASD,...)

En concertation avec le pouvoir communal, d'autres réflexions doivent être menées pour construire une vision à plus long terme répondant aux besoins des aînés :

Actions envisagées :

- la mise en place du Conseil consultatif intergénérationnel via le PCS. Le conseil consultatif a un rôle à jouer à travers sa force de proposition citoyenne pour améliorer le bien-être de tous dont les aînés.
- une réflexion sur l'offre d'accueil existante sur notre commune. En concertation avec le pouvoir communal, une étude de faisabilité sera menée pour la création d'un accueil de jour ou d'une maison communautaire. Ce projet pourrait permettre de rompre l'isolement social, de donner du répit aux aidants proches ou encore d'intensifier les liens intergénérationnels.
- la rédaction d'un guide des adresses utiles, une réflexion sur le problème de mobilité des aînés, la mise en place d'activités diverses (activités physiques adaptées et prévention des chutes, activités culturelles,...)

• ...

==> Les plus jeunes ne seront pas oubliés dans les actions menées par le CPAS.

L'accès à l'emploi des jeunes, à la formation ou encore à un logement décent relèveront également de nos attentions.

Nous serons également attentifs à toutes les problématiques liées à la petite enfance (précarisation infantile, structures d'accueil,...).

Pour conclure

L'action du CPAS, est importante pour chaque concitoyen.

Engageons-nous à ce que l'action du CPAS continue à s'amplifier grâce au travail réfléchi et sérieux de l'ensemble du personnel et de l'organe politique du centre.

L'intérêt des personnes qui nous sollicitent doit rester notre priorité.

Nous devrons rester vigilants pour être les garants de ce qui caractérise le mieux le travail du CPAS, la dignité humaine.

En développant des synergies avec de nombreuses associations et des structures actives à nos côtés, nous amélioreront les services rendus à tous les citoyens de notre commune.

Notre société et son évolution, nous imposent de préparer l'avenir et d'anticiper.

Dans notre travail, nous devrons nous adapter sans cesse à l'évolution de ces réalités sociales et aussi aux modifications législatives des pouvoirs supérieurs.

Au cours de cette législature, afin de relever les différents défis précités, le CPAS devra plus que jamais s'appuyer à son partenaire communal par le renforcement des synergies déjà largement développées dans le cadre de certaines fonctions administratives et logistiques.

La politique sociale du CPAS sera empreinte de la réalité budgétaire du centre.

Pour le développement de toutes les actions initiées par le CPAS, le centre veillera à une utilisation optimale des subventions ainsi qu'à la recherche permanente de nouveaux modes de financements des projets.

Le programme Stratégique Transversal, qui sera rédigé en synergie avec la commune de Doische, est un outil qui permettra de planifier, d'adapter et de budgétiser nos actions sur la durée de la législature.

Il tiendra compte de l'évolution sociale et des besoins rencontrés par la population, notamment par les personnes plus fragilisées.

La Présidente Bénédicte Hamoir

Notre Commune s'est lancée dans un plan de cohésion sociale ! C'est quoi au juste ... ?

En ce début de législature, le pouvoir communal a répondu favorablement à un appel à projets de la région wallonne visant, via une subvention, à mettre en place un Plan de Cohésion Sociale pour la programmation 2020-2025. Le choix du pouvoir communal est de confier la mise en œuvre du plan de cohésion sociale au CPAS.

Mais qu'est-ce qu'un plan de cohésion sociale?



Le plan de cohésion sociale est un ensemble de processus individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun, l'accès aux droits fondamentaux et au bienêtre économique, social, et culturel de tous. Ces proces-

sus visent à construire une société solidaire. En d'autres termes, c'est permettre à chacun de trouver sa place dans la Commune, et plus largement dans notre société.

La mise en place du plan de cohésion sociale est assurée par un chef de projet. C'est dans ce cadre, que Mme Lopez Florence, assistante sociale, a été désignée responsable de projet au premier avril 2019 afin de coordonner l'ensemble des actions qui seront mises en place.

Quelles sont les étapes pour la mise en place du plan de cohésion sociale ?

Après un état des lieux (besoins, manques, difficultés rencontrés par nos concitoyens) établi par l'intermédiaire de divers outils (Plan communal de développement rural, expériences de terrain des acteurs locaux,...) et en concertation avec le centre public d'action sociale et la commune, un plan d'actions (2020-2025) a été déposé à la direction interdépartementale de la cohésion sociale (= DICS) ce 3 juin 2019. Nous attendons la validation du plan par la DICS pour le 1er septembre 2019 ou le 2 novembre 2019 au plus tard en cas de correctifs demandés par cette direction.

Exemples d'actions concrètes que le plan prévoit :

Mises en place: d'un Repair Café (ouverture envisagée en septembre), d'un potager et verger collectifs, d'une donnerie alimentaire, d'un conseil intergénérationnel, d'un conseil participatif, d'actions pour la lutte contre l'isolement et les assuétudes en partenariat avec l'asbl « ça manque pas d'air » et le foyer culturel. Des actions en lien avec la mobilité et le logement, l'extension du Service d'Echange Local de Philippeville à la commune de Doische sont également envisagées,

Si vous souhaitez participer, donner vos avis et suggestions ou juste vous renseigner, n'hésitez pas à prendre contact avec la cheffe de projet Mme Lopez, qui reste à votre entière disposition au 082 69 90 49 (Plan de cohésion sociale - Centre public d'action sociale de Doische).

Besoin d'un Ticket article 27?

L'Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que "...Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent..."

L'asbl « Article 27 » se donne la mission de sensibiliser, de faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Elle agit sur le coût de l'offre via un ticket modérateur valable à Bruxelles et en Wallonie et elle mise sur l'accompagnement pour encourager l'expression critique et/ou artistique. Son travail se développe en réseau avec des partenaires sociaux, culturels et les publics.

Vous avez un dossier ouvert au CPAS? Vous avez envie de vous rendre au cinéma, au théâtre, à un festival, de visiter un musée, de participer à un atelier?

Demandez un ticket article 27 à votre travailleur social du CPAS. Cela vous permettra d'accéder à certaines activités culturelles à un tarif préférentiel de 1,25 €.

Envie d'en savoir plus?

Visitez le site internet : www.article27.be ou contactez Madame Virginie Warnier, assistante sociale au 082 699 049.

Le nouveau sac bleu arrive à grands pas !

En octobre, l'heure sera enfin venue. BEP Environnement introduira le nouveau sac bleu dans votre commune. Et c'est une bonne nouvelle, car presque tous les emballages en plastique pourront dès lors être triés avec les PMC. Cela entraînera une forte baisse des déchets résiduels et une intensification du recyclage.

Presque tous les emballages en plastique à partir du mardi 1^{er} octobre

Actuellement, seuls les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons sont autorisés dans le sac PMC. Bientôt, presque tous les emballages en plastique ménagers seront acceptés dans le nouveau sac bleu. Pensez par exemple aux pots de yaourt, aux raviers de beurre, aux barquettes en plastique de fromage ou charcuterie ou encore aux sacs et films en plastique. Ceux-ci pourront aussi être triés dans le même sac bleu à partir du 1er octobre. Avec ce nouveau tri, une baisse des déchets résiduels de 6 à 8 kilos est possible. Une bonne chose pour l'environnement et pour votre portefeuille.

Les anciens sacs restent valables

Ne vous en faites pas si vous avez encore un rouleau de sacs PMC chez vous. Les anciens sacs restent valables indéfiniment. À partir du 1er octobre, vous pourrez donc les proposer à la collecte, en y ajoutant les emballages en plastique autorisés. Les nouveaux sacs bleus arriveront progressivement et seront vendus dans les mêmes points de vente : votre supermarché, votre magasin de proximité, etc. Le calendrier de collecte reste également inchangé. Vous pourrez donc sortir le nouveau sac bleu le même jour qu'avant. Vous pourrez donc trier plus, avec le même confort.

Attention : pas partout en même temps

Le nouveau sac bleu est introduit progressivement dans tout le pays. De cette manière, chaque acteur impliqué dispose du temps nécessaire pour se préparer correctement. Lors de l'introduction, de nombreuses parties prenantes sont en effet impactées : les communes, les intercommunales, les entreprises de collecte, les centres de tri, les entreprises de recyclage... Il est donc possible que les nouvelles règles de tri entrent en vigueur dans votre commune, alors que ce n'est par exemple pas encore le cas dans une commune voisine ou sur votre lieu de travail. Veuillez respecter les règles de tri d'application chez vous en fonction de chaque lieu afin de ne pas perturber le tri et le recyclage des emballages.

Plus d'informations?

Vous recevrez bientôt un prospectus détaillé avec toutes les informations dans votre boîte aux lettres. Tenez aussi le site www.bep-environnement.be à l'œil et suivez-nous sur www.facebook.com/bep-namur.

Au rayon des bonnes nouvelles...



Suite à un appel à projet lancé par la Ministre Valérie de Bue en charge des Affaires intérieures et de l'Action sociale auquel nous avons répondu, notre Commune bénéficie d'un subside de 9.992,21

€ pour l'acquisition de véhicules CNG/Essence dans le cadre du verdissement des flottes de véhicules des pouvoirs locaux".

Le CNG, c'est quoi?

Le CNG ou compressed natural gas est un carburant qui gagne en popularité ces dernières années. Le CNG est du gaz naturel mis sous pression et ses partisans soulignent son usage moins polluant que le diesel ou l'essence, mais également sécurité accrue.

A l'heure actuelle, en Belgique, quelque 2000 véhicules roulent au CNG, mais la demande des consommateurs belges pour le CNG ainsi que d'autres carburants alternatifs va croissant. Plusieurs constructeurs automobiles lui prédisent également un plus bel avenir que les véhicules électriques. On observe enfin une augmentation du nombre de stations-services équipées au CNG. Le CNG est constitué principalement de méthane. Contrairement au LPG, le CNG est plus léger que l'air et les véhicules qui roulent au gaz naturel peuvent donc stationner dans les parkings souterrains.

Quels sont les autres avantages du CNG ? A en croire ses partisans, il y a bien d'autres avantages

à rouler au CNG. Plus sûr, avec 12% de rejet de CO2 en moins que le diesel et 27% de moins que l'essence, une émission de particules fines inférieure, 25% moins cher à la pompe que le diesel, une autonomie de 500 km, un moteur silencieux et fiable et un choix de véhicules qui ne fait qu'augmenter...

Rouler au gaz: le CNG, c'est tendance!

NOUVELLES BULLES À VERRES



Suite à l'appel à candidatures lancé conjointement par le BEP - Bureau économique de la Province de Namur et Fost Plus dans le cadre de l'amélioration du réseau de bulles à verres, notre Commune a été informée qu'elle bénéficie d'un financement à hauteur de 50 % de l'investissement pour la fourniture et la pose de 4 conteneurs enterrés.

Concrètement, l'investissement pour notre Commune s'élève à +/- 17.500,00 €.

Le site choisi est celui de Doische, près du Cimetière de Doische à la Plaine des Sports. Ce choix devait idéalement tenir compte des objectifs d'amélioration esthétiques et de propreté, du gisement collectés mais aussi des impératifs de réalisations comme la présence de câbles aériens et/ou impétrants, de la nature du sous-sol, etc... Ensemble trions bien, recyclons mieux!

Du côté de nos écoles communales

Ce mardi 25 juin, les enfants de 6ème année des écoles communales ont reçu leur CEB lors d'une réception organisée par notre Commune, en présence de Madame Caroline Deroubaix, Echevine de l'Instruction publique accompagnée par Monsieur Daniel Ney, Directeur. Les autorités communales les félicitent chaleureusement et leur souhaitent plein succès dans la poursuite de leur parcours académique.



Zélie Collinet, Emmy Degrave, Eva Descamps, Gabin Lloyde, Félix Membour, Jules Paulet, Tess Pierard, Alassane Lambion, William Theisman, Amandine Vogl, Evan Dambroise, Sarah Grosjean, Noémie Lacroix, Adrien Lombard, Clovis Marchal, Tom Rousseaux

AVIS

LOCATION DE TERRAINS AGRICOLES

Le Collège communal de Doische fait savoir, qu'en vertu d'une décision du Conseil communal du 11 juillet 2019, la Commune procédera le lundi **19 août 2019 à 14 heures 00**, en séance publique en la Salle du Conseil, à la Maison communale, à l'ouverture des soumissions relatives à la location de terrains appartenant à la commune de DOISCHE.

Peuvent se déclarer soumissionnaire toute personne physique ou morale exerçant la profession d'agriculteur au sens large du terme à titre principal ou à titre accessoire.

Sera exclu tout soumissionnaire n'ayant pas joint à sa soumission :

- La dernière déclaration à la PAC déposée ;
- La preuve de l'immatriculation à la TVA en qualité d'agriculteur ;
- la preuve de la détention d'un numéro d'exploitant ;
- une attestation de loi sociale.

Lot	Division	Région Agricole	Numéro de la parcelle	Contenance	RC à l'Ha	Coefficient 2019	Montant du fermage au 01/11/2019
1	Romerée	Famenne	Section B 13 C	9ha 39a 91ca	30 €	3,02	851,56 €
2	Romerée	Famenne	Section B 43 A	1ha 43a 20ca	30 €	3,02	129,74 €
3	Romerée	Famenne	Section B 44 A	1ha 42a 96ca	37 €	3,02	159,74 €
4	Romerée	Famenne	Section B 507 B	5ha 55a 60ca	30 €	3,02	503,38 €
5	Romerée	Famenne	Section B 957 A	3ha 00a 49ca	30 €	3,02	272,24 €
6	Romerée	Famenne	Section C 171 D	1ha 17a 39ca	37 €	3,02	131,17 €
7	Romerée	Famenne	Section C 1362 A	6ha 00a 08ca	30 €	3,02	543,67 €
8	Gochenée	Famenne	Section A 205 E	85a 00ca	21 €	3,02	53,91 €
8	Gochenée	Famenne	Section A 205 D	65a 00ca	23 €	3,02	45,15 €

Les contenances sont données à titre purement indicatif.

Les soumissionnaires sont censés connaître l'emplacement exact du terrain et ses possibilités d'accès.

Prise d'effet de la location au 01 novembre 2019.

La soumission devra parvenir **par pli recommandé** à Monsieur Pascal Jacquiez, Bourgmestre, **pour le lundi 19 août 2019 au plus tard**, la soumission pourra également être remise au Bourgmestre de la main à la main lors de l'ouverture de la séance de levée des soumissions, soit le même jour à 14h00

Les offres seront remises sous double enveloppe : la première adressée à la Commune et la deuxième, insérée dans la première, portant l'indication "LOCATION DE TERRAINS AGRICOLES — OUVERTURE DES SOUMISSIONS DU 19 AOUT 2019" » et ce, afin d'éviter toute ouverture malencontreuse avant la date d'ouverture des offres.

Une copie du Cahier spécial des charges régissant cette location, un modèle de soumission et tous renseignements peuvent être obtenus à l'Administration Communale de DOISCHE, du lundi au vendredi de 9h00 à 12 h, le mercredi de 14h à 16h ainsi que sur le site internet communal **www.doische.be**.

Vous partez bientôt en vacances?

Votre police locale Hermeton-et-Heure peut veiller sur votre maison!

Vous prévoyez un séjour en Belgique ou à l'étranger ou vous serez absent durant une longue période ? Assurez-vous que votre maison ne soit pas la cible des cambrioleurs.

Il existe des mesures de prévention simples à mettre en place mais votre zone de police Hermeton-et-Heure peut garder un œil sur votre maison durant votre absence. Ce service est gratuit.

Comment demander une surveillance habitation?

- En remplissant notre formulaire en ligne sur notre site internet www.police.be/5315
- Via police-on-web.
- En **retirant un formulaire** dans un commissariat.
- En l'envoyant à l'adresse de la zone de police Hermeton-et-Heure, Rue de la Gendarmerie N°7, 5600 PHILIPPEVILLE.

Le formulaire complété doit être envoyé **au moins 10 jours avant votre départ**.

Durant votre absence, les policiers passent régulièrement devant votre domicile, de jour comme de nuit. Lorsque des problèmes ou des irrégularités sont détectés, la Police prend contact avec les personnes que vous avez désignées dans votre demande.

Si rien d'anormal n'est relevé, un compte-rendu des différents passages peut vous être communiqué par courriel après votre retour.

Vous pouvez également prendre contact avec notre conseiller en techno-prévention, l'inspecteur Ephrem COLONVAL, afin d'obtenir des conseils sur la protection de votre maison contre les vols (au 071 66 02 11).

La zone de police Hermeton-et-Heure vous souhaite d'ores et déjà d'agréables vacances!

L'usage des produits à base de glyphosate interdit

L'usage des produits à base de glyphosate interdit aux particuliers...depuis le 1er juin 2017...

Motivation

Le glyphosate présente des risques pour la protection de l'environnement, pour la santé humaine et pour la conservation de la nature.

L'importance de ces risques fait l'objet d'études et d'avis scientifiques contradictoires, y compris par les institutions officielles internationales et européennes.

Le 20 mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer, instance de référence auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé, a classé le glyphosate comme « probablement cancérigène pour l'homme ». L' Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et l' Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ont tous deux émis un avis divergent.

Dans le doute et répondant à la résolution du Parlement wallon du 22 juin 2016 visant à dénir une stratégie de suppression du glyphosate en Wallonie, le Gouvernement a décidé d'appliquer le principe de précaution.

Cette décision fait primer la santé et l'environnement sur les intérêts commerciaux et économiques.

Quelles alternatives?

Le désherbage manuel ou mécanique (brosse, binette, sarcloir, débroussailleuse, tondeuse...), le désherbage thermique, l'utilisation de plantes couvre-sol ou le paillage sont autant de méthodes respectueuses de l'environnement à mettre en œuvre pour entretenir les extérieurs.

L'entretien des espaces extérieurs doit être pensé dès leur conception (choix des revêtements, des plantes...) afin de favoriser l'ecacité des techniques alternatives.

Une fiche informative est disponible à cette adresse www.adalia.be/plantes-indesirables

Attention aux fausses alternatives! L'utilisation de sel, de vinaigre et d'eau de Javel pour désherber le trottoir est interdite. Certains de ces produits ne sont pas sans risque pour l'environnement et pour la santé.

Le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP)

Il reprend les mesures qui permettront d'atteindre les objectifs de réduction des risques liés aux pesticides dénis par la directive Européenne. La mise en œuvre de ce programme se traduira notamment : par une gestion des espaces publics sans produits phytopharmaceutiques, par le renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre la contamination par les pesticides, par une protection spécique des publics les plus vulnérables aux pesticides (enfants, femmes enceintes, malades, personnes âgées). Pour plus d'information: environnement.wallonie.be/pesticides.

Des organismes soutenus par la Wallonie pour vous accompagner!

- Adalia forme, informe et conseille les particuliers sur les alternatives aux pesticides
 - +32(0)4 250 95 82 www.adalia.be
- Le Comité régional PHYTO informe sur la législation relative aux produits phytosanitaires et les aspects scientifiques.
 - +32(0)10 47 37 54 www.crphyto.be

La réglementation

La Directive 2009/128/CE prévoit un cadre d'action pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable partout en Europe.

En Wallonie, un décret instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable a été voté en juillet 2013 et modié en octobre 2016. Cette modication a rendu possible l'interdiction d'application de pesticides lorsque ceux-ci contiennent des substances actives qui représentent un risque pour la protection de l'environnement, pour la santé humaine ou pour la conservation de la nature.

Sur cette base et compte tenu des incertitudes scientiques et du principe de précaution, le Gouvernement wallon a décidé de mesures particulières pour les produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate.

Les mesures pour les utilisateurs non professionnels sont :

- Interdiction d'usage sur l'ensemble du territoire wallon à dater du 1er juin 2017 ;
- Obligation d'information aux candidats acheteurs par un personnel formé disposant d'une phytolicence et interdiction de la vente en libre-service.

En Wallonie, l'ensemble des produits contenant du glyphosate est visé par cette interdiction.

Contact

Service Public de Wallonie - Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Point focal « Pesticides & Environnement » - Contact : ir Denis GODEAUX - Tél. 081/336389 - Mail : denis.godeaux@spw.wallonie. be

Service Public de Wallonie - Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Point focal « Pesticides & Agriculture » - Contact : ir Philippe DELAUNOIS - Tél : 081/649619 - Mail : philippe.jeanpierre.delaunois@spw.wallonie.be

Source

https://agriculture.wallonie.be - http://environnement.sante.wallonie.be

Interdiction de l'utilisation des pesticides contenant des néonicotinoîdes...

Interdiction de l'utilisation des pesticides contenant des néonicotinoîdes...depuis le 1^{er} juin 2018

Quelles substances?



Les néonicotinoïdes sont des substances actives insecticides systémiques agissant sur les systèmes nerveux des insectes. Ils sont utilisés à la fois comme produits phytopharmaceutiques et comme biocides par les utilisateurs professionnels et non-professionnels.

Les substances actives visées par cette règlementation sont, de manière non-exhaustive, l'imidaclopride, le thiaméthoxame, le thiaclopride, la clothianidine et l'acétamipride.

Le rôle des distributeurs

Les distributeurs informent les utilisateurs :

- de l'interdiction d'utilisation ;
- des risques présentés par les néonicotinoïdes pour la protection de l'environnement, pour la santé humaine et pour la conservation de la nature.

Les distributeurs vendant des produits à destination des particuliers doivent placer les pesticides contenant des néonicotinoïdes sous clé ou dans un étalage hors d'accès libre

Qui est concerné?

Les utilisateurs professionnels et non-professionnels sont concernés par cette interdiction.

Cependant, lorsqu'il n'existe pas d'alternative satisfaisante, les pesticides contenant des néonicotinoïdes peuvent être appliqués **UNIQUEMENT** par des utilisateurs professionnels possédant une phytolicence P1, P2 ou P3 et dans les cas suivants:

- la culture de production des plants de pomme de terre pour le traitement des semences contre les pucerons (viroses);
- la culture de betterave et de chicorée pour le traitement des semences contre les ravageurs du sol :
- la culture de production de légumes industriels pour le traitement contre la mouche de la carotte;
- des raisons de conservation de la nature, de conservation du patrimoine végétal ou de sécurité des personnes, y compris pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Pour cette dernière, cette utilisation de pesticides intervient en dernier recours, pour un traitement limité et par les moyens les plus adéquats.

Le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP)

Il reprend les mesures qui permettront d'atteindre les objectifs de réduction des risques liés aux pesticides définis par la directive Européenne. La mise en œuvre de ce programme se traduit notamment : par une gestion des espaces publics sans produits phytopharmaceutiques, par le renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre la contamination par les pesticides, par une protection spécifique des publics vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées,...).

Pour plus d'information sur ce programme : www. pwrp.be

Des organismes soutenus par la Wallonie pour vous accompagner!

 Adalia forme, informe et conseille les particuliers sur les alternatives aux pesticides +32(0)4 250 95 82

www.adalia.be

• Le Comité régional PHYTO informe sur la législation relative aux produits phytosanitaires et les aspects scientifiques.

+32(0)10 47 37 54

www.crphyto.be

La réglementation

La Directive 2009/128/CE prévoit un cadre d'action pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable partout en Europe.

En Wallonie, un décret instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable a été voté en juillet 2013 et modifié en octobre 2016. Cette modification a rendu possible l'interdiction d'application de pesticides lorsque ceux-ci contiennent des substances actives qui représentent un risque pour la protection de l'environnement, pour la santé humaine ou pour la conservation de la nature.

Certains néonicotinoïdes ont été reconnus récemment par l'autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA) comme une des causes du dépérissement des pollinisateurs. Sur cette base, le Gouvernement wallon a adopté ce 22 mars 2018 un arrêté interdisant l'utilisation de tout pesticide contenant des néonicotinoïdes à partir du 1er juin 2018.

Eliminez vos produits et leurs emballages sans risque pour l'environnement

Eliminez les produits phytopharmaceutiques si :

- leur usage est interdit;
- l'agréation n'est plus valable ;
- l'étiquette est illisible ou absente ;
- l'emballage est déchiré ou abîmé :
- la date de péremption est dépassée.

Les particuliers rassemblent les produits et leurs emballages, même lorsqu'ils sont vides, dans un récipient étanche et les portent au recyparc. Pour trouver le recyparc le plus proche de chez vous, consultez la page: www.copidec.be/all-pac

Pour les utilisateurs professionnels, la gestion des PPNU et des emballages vides se fait via le réseau de collecte AgriRecover : www.agrirecover.eu.

Ces produits ne peuvent être mis ni à la poubelle, ni dans les sacs PMC, ni dans les égouts et les WC, ni avec les papiers/cartons.

Halte aux alarmes intempestives



Qui n'a jamais entendu dans son voisinage une alarme anti-intrusion qui se déclenche? Un signal sonore qui parfois se fait entendre de manière intempestive, sans que l'intrusion soit réelle. Et les causes

du déclenchement peuvent parfois être surprenantes.

Il y a bien sûr les personnes qui rentrent dans le bâtiment et qui oublient de désactiver l'alarme, ou qui le font trop lentement. Il y a aussi la météo. Le vent soufflant plus fort que d'habitude a en effet la fâcheuse tendance à déclencher les alarmes. Pour se prémunir de ces déclenchements intempestifs, il suffit parfois, avant de sortir, de bien fermer portes et fenêtres en période de vent plus intense. Néanmoins, conformément au RGPA, article IC.1.6.1-3, les alarmes placées sur les habitations ne peuvent incommoder le voisinage. Le propriétaire d'une habitation dont l'alarme s'est déclenchée

doit y mettre fin dans les plus brefs délais. Lorsque le propriétaire ne se manifeste pas dans les 30 minutes du déclenchement de l'alarme, les services de police pourront prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette nuisance, aux frais, risques et périls du contrevenant. L'alarme est définie comme un appareil ou un dispositif destiné à prévenir la commission (En droit : fait de commettre volontairement un acte répréhensible) d'une effraction, à avertir de la présence d'un intrus ou de fumée à l'intérieur d'un endroit interdit ou momentanément interdit au public.

Enfin, sachez que si vous mobilisez les services de police pour des alarmes intempestives, vous vous exposez au paiement d'une amende 30 à 450 euros. Pensez donc à entretenir votre système tous les ans, à fermer vos portes et fenêtres et à enclencher votre alarme en tenant compte du déplacement de vos animaux de compagnie dans votre habitation.

La Ressourcerie namuroise, gestionnaire de vos encombrants

La Ressourcerie Namuroise est reconnue par notre Commune et votre intercommunale pour la collecte de vos encombrants ménagers à domicile.

Elle les regroupe dans un centre de tri et en revalorise une partie.

A partir de 2018, la société "La Ressourcerie Namuroise" organisera sa première collecte **gratuite** d'encombrants à la demande, ouverte aux citoyens de Doische.

Qui peut faire appel aux services de la Ressourcerie?

Ce service est **gratuit pour tous les citoyens de Doische**, c'est la commune qui paie le service directement à La Ressourcerie sur base des tonnages récoltés. Le montant est prélevé sur la taxe déchet: profitez-en, tout le monde y a droit!

Pour les entreprises, écoles et association, ce service est payant, sauf accord contraire avec votre commune.

En pratique, vous pouvez téléphoner à La Ressourcerie Namuroise au 081/260 400 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ou entrez votre demande

via le formulaire en ligne sur www.laressourcerie. be. Dans tous les cas, vous serez en contact individuellement avec un opérateur téléphonique : il établira avec vous la liste des objets à évacuer et vous proposera une date de passage pour l'enlèvement.

Le jour prévu, les objets doivent être au rez-dechaussée ou à défaut le plus proche possible de la rue. En votre présence, une équipe de 3 personnes embarque tout dans le camion. Seuls les objets repris sur la liste des encombrants à évacuer seront collectés. La veille, vous êtes informé de la fourchette d'heure de passage :

- Les équipes reprennent plus d'objets et matières que l'ancien système : les électroménagers, la vaisselle, le mobilier, la déco, les livres,... sont acceptés qu'ils soient en bon ou en mauvais état. (liste exhaustive à consulter sur le site web www.laressourcerie.be)
- Ne font pas partie des encombrants: les déchets de construction, les vêtements, déchets verts, pneus et déchets spéciaux tels que peintures, aérosols, huiles usagées et autres produits chimiques...

Ce service personnalisé et gratuit dessert désor-

mais notre commune. Il est plus souple et vous évite un déplacement au parc à conteneurs

Que se passe-t-il avec les encombrants collectés?

Rien n'est broyé: le tout est trié lors du déchargement dans un hall industriel à Namur. Fini la mise en décharge! Oui à un recyclage des matières telles que le métal, le bois, le verre, ... et même la réutilisation d'une part des objets en bon état: ils sont nettoyés, remis en état et vendus dans 3 magasins! Ravik boutik à Namur et Andenne et Madame Ravik à Saint-Servais. Résultat: Seulement 20 % de vos déchets sont incinérés, 70% sont recy-

clés et 10 % sont revendus et réutilisés.

La Ressourcerie Namuroise est une société coopérative à finalité sociale, agréée "entreprise d'insertion" et vise la <u>création d'emplois durables</u> (!) pour des personnes peu qualifiées et propose des activités valorisantes à des personnes handicapées. Plus de 40 personnes y travaillent actuellement.

Pour en savoir plus sur le service de collecte et les magasins, surfez sur www.laressourcerie. be ou visitez les pages "Madame Ravik" et « Ravik Boutik » sur Facebook.

Remerciements

Pour votre présence chaleureuse, pour vos prières, vos petits mots d'espérance, vos poignées de main réconfortantes, vos gestes d'amour et d'amitié, nous vous disons simplement merci à l'occasion du décès de Monsieur François Hosselet.

Madame Martha Vandenbroek, son épouse, Fabienne Hosselet, sa fille et les familles apparentées.

Don de sang



La prochaine collecte de sang aura lieu le **lundi 12 août 2019, de 15h à 18h30** au Foyer Jean XXIII, rue des Ruelles à 5680 <u>Doische</u>

Plus d'infos ? Tél.: 0800/92.245 ou https://donneursdesang.be

Invitation cordiale à toutes et à tous

Solange DEBROUX est décédée le 16 mai 2019 à Matagne-la-Grande après une longue vie consacrée au travail et au commerce, à l'amitié de ses frères et sœurs en religion, d'amour et de déboires. Elle n'a pas su qu'une de ses filles était partie quelques jours avant (préparer le terrain ?). Elle fut toujours honnête, parfois difficile... En bref, ce fut une femme, une mère et une Dame généreuse. J'invite donc tout le monde à faire ce qu'elle nous suggèra : aider une association d'enfants ou de femmes. Merci d'avoir une pensée pour elle.

PS: Je tiens à remercier le CPAS à travers son service de Taxi social, qui nous fût d'une aide précieuse ces derniers mois, et particulièrement Delphine qui m'assista très chaleureusement quand elle apprit le départ de maman. Un grand merci à elle.

Madame Chantal Pierson, sa fille.



72e Tour de la Province de Namur **Etape 4: Contre-la-montre** Doische 10 AOUT 2019 Plaine des sports de Doische **AU PROGRAMME: DÈS 11H: ANIMATIONS DIVERSES** - MARCHÉ ARTISANAL GRIMAGE POUR LES ENFANTS - CHÂTEAU GONFLABLE - JEUX GÉANTS EN BOIS - BAR ET FRITERIE 13H30: DÉPART DU CONTRE-LA-MONTRE

17H:

JOGGING

5KM, ALLURE LIBRE

INSCRIPTION 3€

INFOS: 0496/23.43.45

Renseignements:

082/74.49.42 - tourisme@doische.be



LA CHRONIQUE DES 1() VILLAGES



PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE

Rue Martin Sandron 124 - 5680 Doische Tél.: 082/21.47.38 | Fax: 082/67.90.27

FOYERCULTURELDOISCHE.WORDPRESS.COM

AOUT 2019



SOULME - dimanche 25 août

PIQUE - NIQUE DE L'HERMETON



Balade bucolíque de 10 km, agrémentée de 3 arrêts gourmands, proposant la découverte de la Vallée de l'Hermeton et de ses Villages (Gochenée, Soulme et Vodelée) Départ à 10h.

Rendez-vous devant l'ancienne école de Soulme

PAF: 15 € (adultes) - 10 € (enfants)

Réservation obligatoire au

082/74.49.42 ou au 082/21.47.38









Au cœur de votre culture





Libérez votre créativité et tentez de gagner des bandes-dessinées et une rencontre avec les auteurs lors de la remise des prix.

3 gagnants par catégorie : moins de 6 ans, 6 à 10 ans, 11ans et +

Dessins à rendre dans votre bibliothèque jusque fin septembre.

La feuille de participation est à retirer à la bibliothèque Infos: 082/214.738 — bibliotheque@ccdoische.be



dim. 25AOUT

12H00 | sous le chapiteau

C'EST LA FÊTE AU VILLAGE,... DE SOULME

Chers villageois, en cette joyeuse année 2019, l'asbl Soulm'Actif a le plaisir de vous inviter à son barbecue annuel.

Un Apéro musical vous sera offert par le groupe SAXHAM

Au menu: Cochon grillé — Crudités - Dessert

Prix: 16 euros pour les adultes - 8,50 euros pour les enfants entre 6 et 12 ans

BOISSONS NON **COMPRISES**

Réservation obligatoire au plus tard le 19 août 2019 à :

M.VAN HUMBEECK Claude: 082/678832 mail: vanhum@skynet.be Mme GILBERT Laurence: 082/677210 mail: gilbert-jm@live.be

Buvette ouverte toute la journée à partir de 12h. Animations : jeunesse de Soulm'Actif

UNE NOUVELLE OCCASION DE SE RENCONTRER EN MUSIQUE ET AVEC JEUX POUR « BIENVENUE A TOUS ». PETITS ET GRANDS



EDUCATION CANINE

ECO LECANIN DOISCHE

Vennez éduquer votre chien, dans une ambiance amicale, pour toujours être fier de pouvoir aller partout avec lui.

> Les cours se déroulent le Dimanche de 10h30 à 11h30. Renseignements: 0475 / 76 03 22 Nos terrains : à côté de la salle de Matagne la Grande, rue de la station, en face du n° 25



VOLLEY BALL TOURNOI 4 x 4

ORGANISE PAR LE VOLLEY FAGNARD DOISCHE



ème Tournoi Volley Loisirs



Inscriptions : 7 € par joueur (un teeshirt offert) Buvette et restauration assurées

philippe.plun@cfwb.be xavier.pauly@gmail.com

MATAGNE-LA-GRANDE

(Au - dessus du Sacré cœur)

24 & 25 AOUT 2019

A partir de 10 h.

TR AUX CLAYS ANNUEL

Organisé par les chasseurs de MATAGNE

3 € la série de 8 plateaux Prix par accumulation de points Lots: 1 lot par 30 points

BAR - BARBECUE - FRITES **ASSIETTES GARNIES**

Site agréable, parking et accès aisés Munitions sur place: calibres 12-16-20

AMBIANCE ASSUREE INVITATION CORDIALE A TOUS

MATAGNE-LA-GRANDE

Fête Saint-Laurent

Dimanche 11 août

10h30 Messe avec la participation de la Fanfare Royale Saint-Laurent

11h30 Apéritif en musique

à la salle des fêtes



ADULTES: 14 €

carbonnades flamandes OU escavêche frites-crudités et glace

ENFANTS:8€

saucisse-compote-frites et glace
Réservation au 0495/93.38.88
pour le vendredi 2 août au plus tard
Petite restauration en soirée

Animation Fanfare

Entrée gratuite



Château gonflable - Loges foraines

En collaboration avec le Centre culturel de Doische

DOISCHE 57 Pête de la moisson



le samedi 03 août 2019 à partir de 13 heures Site de la Ferme Chateau

- Exposition vieux tracteurs
- Exposition d'anciennes machines agricoles
- Exposition de vieux outils (collection J. Triffoy)
- Marché du terroir de producteurs locaux
- Jeux anciens
- Promenade en calèche

Foyer Jean XXIII

• Fabrication de pain cuit sur pierre A partir de 19 h :

Repas du terroir (Producteurs locaux)

Steak grillé - pommes de terres, crudités - dessert : 18,00€ ou Pain saucisse : 3,00€

Sur réservations et paiements préalables

Réservations avant le 28/07/2019
Paul-Hector Anceau au 0477/23 57 01
ou sur paulhectoranceau@hotmail.fr
Luc Jordens au 0498/22 51 31

Paiement au compte BE46 0004 5031 6436 avec comme référence : Nom et nombre de repas

le dimanche 04 août 2019 à partir de 12 heures Restaurants du Foyer Jean XXIII

Repas jambon à la broche

Menu adulte 22,00€

Crémant ou porto et accompagnements

Jambon à la broche avec crudités (2 passages)

Dame blanche, Coupe Moisson, Merveilleux ou Fromages Menu enfant 10,00€

Soft

Jambon à la broche avec crudités

Glace "maison"

Réservations souhaitées avant le 28/07/2019 (places limitées)



Par téléphone : au 082/67 74 82 (Nicole) au 082/67 74 25 (Marie-Paule) Par mail :

Par mail : foyerjean23@gmail.com

Paiement sur place



Parcours campagnard au pays de la Carmelle.

Départ de 10h30 à 12h à la salle « Foyer Jean XXIII » à Doische.

MENU

Apéro à la stèle du Grand Retondu
Escavèche de truite au Trou du Diable
Pause digestive à la
baraque des chasseurs
Filet pur de porc sauce
moutarde et Carmelle à Foisches
Méli-mélo de fromages à la
chapelle aux neiges
Farandole de desserts des Ruelles

Menu élaboré à partir de produits régionaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

Réservation uniquement sur base du paiement au compte : BE46 0004 5031 6436 du comité des Amis de la Carmelle Adulte : 40€ - Enfants de - de 12 ans : 18€ (une boisson par plat comprise dans le prix) A verser au plus tard le 28 août 2019

.Grâce à la collaboration des Tchouf-Tchouf's dî d'Gimnée, possibilité d'y participer avec

Contacts:

Philippe Belot: 0470/93.23.67 Marcel Colle: 071/72.89.64 Rudy Paulet : 0476/99.95.24 Paul-Hector Anceau : 0477/23.57.01

Email : info@lacarmelle.be - www.lacarmelle.be Itinéraire fléché – Toilettes prévues

Une organisation de la Confrérie de la Carmelle de Doische avec le soutien du Foyer Culturel de Doische, du Comité des Tchouf-Tchouf's dî d'Gimnée.



L'asbl « Ca manque pas d'air »

LE PETIT RUSTIQUE

17, rue de l'Auberge 5680 MATAGNE-LA-PETITE



DIMANCHE

1000€

DE PRIX

Concours de COUYON

4 tours, tables tournantes Inscriptions dès 13h30 – 1ère carte à 15h 15€ par joueur, 1 boisson normale comprise

Inscriptions souhaitées :

Cambier Marlène 0472/61 22 32 – Biot André 0476/23 57 43 E-mail : biot.andre@skynet.be

bibliotheque

Devant da Maison Communale de 16h25 à 17h.

RENSEIGNEMENTS: 082/214.738

Bibliothèque « Livre-choix » bibliotheque@ccdoische.be





« Ca Manque pas d'Air »Asbl

Rue de l'Auberge, 17 - 5680 Matagne-la-Petite 060/34.91.34 ou 0487/86.14.08 camanquepasdair@outlook.be Facebook: Petit Rustique Matagne Site: www.camanquepasdair-asbl.be

Le Petit Rustique de Matagne-la-Petite vous propose

CONCERTS, à 20h30 (concert gratuit : un chapeau passe pour les artistes)

Vendredi 9 août à 20h30 : « Silver Gold Six musiciens dont deux chanteuses prennent un grand plaisir à ré-interpréter des titres Classic Rock, et Pop Rock d'hier et d'aujourd'hui.

Dimanche 18 Août à 16h00 : « Stephane Guintini ».

Reprises des plus grands noms du domaine Folk Rock and Pop : Beatles, Steevie Wonder, ... Avec aussi de nombreux extraits de son dernier album « Mandala »

Vendredi 23 Août à 20h30 : « Blue Mood Orchestra » Franz Masson et son orchestre interprète les meilleurs morceaux du répertoire du Jazz et du Pop et de la Variété. Ambiance et fun!

BALADES SOPHROLOGIQUES: les lundi 12 et 26 août à 9h45, au « Petit Rustique ». Reprise de nos balades en plein air. Découvrir et utiliser selon nos besoins toutes les ressources qui sont en nous et dans la nature. Avec le concours de Laurence Gillet sophrologue expérimentée de la région d'Agimont. PAF : 5 euros.

EXPOSITION Photographie ton village! : Exposition des plus belles photos de nos dix villages, sélection des oeuvres du concours organisé par le centre Culturel de Doische

Rejoignez l'équipe!

Conférence - Atelier - Vente

Mardi 7 Août à 19h30 : « Les huiles essentielles, des solutions naturelles pour la santé! » Par Astrid Stevens, animatrice et formatrice de la société DoTerra.

Nombre limité de participants. Inscriptions obligatoires au 0487/86.14.08. Entrée gratuite.

L'asbl «Ca manque pas d'air » a reçu le Prix Asssociatif 2019 de la Créativité et de l'innovation! Ouvert du Jeudi au Lundi de 15h à 22h - Dimanche de 10h à 22h

Rejoignez l'équipe! Contact et renseignements: Yvan Nicolas: 060/34.91.34 - 0487/86.14.08

En étroite collaboration avec le Foyer Culturel de Doische!



La bibliothèque « Livre-Choix » sera fermée du lundi 06 août au samedi 24 août inclus.

Elle ouvrira ses portes le mardi 27 août (horaire habituel)

Les bureaux du Foyer Culturel seront fermés du lundi 05 au dimanche 18 août inclus



CALENDRIER AOUT 2019

ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

Sam.03 : ROMEREE : Brasserie des Eaux Vives : cinéma en plein air

Dim.04 : DOISCHE : RAVeL des BBQ en collaboration avec l'Office du Tourisme et la Fédération du Tourisme de la

Province de Namur

Mer.14: DOISCHE: Maison Communale: halte du BéDéBus

Dim.25: SOULME: pique-nique de l'Hermeton en collaboration avec l'Office du Tourisme

CONCERTS

Ven.09 : MAT-LA-PETITE : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air » Dim.18 : MAT-LA-PETITE : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air » Ven.23 : MAT-LA-PETITE : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

FETE COMMUNALE

Sam.03 - dim.04 : DOISCHE : Fête des Moissons organisée par le comité du Foyer Jean XXIII **Dim.11 : MAT-LA-GRANDE** : salle Saint-Laurent : organisée par la Fanfare Royale Saint-Laurent

Mer.14 - jeu.15 : NIVERLEE : chapiteau : organisée par les « Amis de Niverlée » **Sam.24 - dim.25 : GOCHENEE** : salle communale : organisée par le comité des Fêtes

Dim. 25 : SOULME : chapiteau : fête du village organisée par Soulm'Actif

DIVERS

Dim.01 : DOISCHE : salle Jean XXIII : marche gourmande organisée par « La Confrérie de la Carmelle »

Mer.15 : VAUCELLES : grotte : messe de l'Assomption

Sam.24 - dim.25 : MAT-LA-GRANDE : sacré cœur : tir aux clays organisé par les Chasseurs de Matagne Dim.25 : GIMNEE : rue du Point d'Arrêt : tournoi Volley Loisirs organisé par le Volley Club Fagnard Sam.31 - dim.01/09 : VODELEE : chapiteau : bal et repas organisés par Espoir Pelote Vodelée

MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er juillet 2011, le WE et les jours fériées, appelez le 1733 ou orientez-vous au poste de garde

PHARMACIENS DE GARDE

Sam.10 - dim.11 : Pharmacie Familia 082/645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye Pharmacie MOLITOR 060/347 464 - rue J. Chot 72 à Olloy/sur/Viroin Pharmacie Familia 082/645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye Pharmacie Familia 082/645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye Pharmacie FONTINOY 082/644 326 - rue de la Gare 87 à Agimont Pharmacie GEERINCK 082/677 307 - rue Grande 42 à Romedenne Pharmacie GLESNER 060/390 595 - rue E. Defraire 71 à Treignes

ATTENTION : les articles et annonces destinés à la « Chronique des Dix Villages » du mois de septembre 2019 DOIVENT ÊTRE RENTRÉS POUR LE 2 AOUT





Broyage • Essouchage • Taille d'arbustes et haies

E-mail: aurelien.eloy@elagage-eloy.be www.elegage-eloy.be

Tél. GSM + 3 2 (0)47735

LA FERME DU CRESTIA

« Produits artisanaux »

Produits laitiers-lait frais-glaces-viandes de la ferme

Gâteaux glacés toutes occasions

Salon de dégustation intérieur, glaces, crêpes, gaufres, mousses au chocolat, desserts...

Colis de viande de notre élevage (bœuf, porc, veau, agneau) et poulets fermiers

Plats préparés

Horaire:

ouvert tous les jours de 13h à 21h. Fermé le lundi.

Retrouvez-nous sur facebook: Ferme du Crestia



Au Crestia 5 • 5680 Doische • 0477 68 65 71



